

PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

PRÉVENTION ET COMMUNICATION

Education, formation sensibilisation

1. *renforcer l'éducation à la sexualité à l'école, au collège et au lycée ;*
 - 1.1 Définir les relations entre le Ministère de la Jeunesse, de l'Education et de la recherche, les Associations et les familles impliquées dans la lutte contre le tourisme sexuel.
 - 1.2 Mettre en œuvre des actions éducatives sur l'éducation sexuelle des enfants sur l'ensemble du cursus scolaire par l'intermédiaire d'outils communs.
 - 1.3 Sensibiliser les enseignants, les médecins scolaires, les infirmières et les animateurs en milieu scolaire.

2. *sensibiliser et former les jeunes adultes de l'enseignement universitaire et des grandes écoles au thème de l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme et les voyages ;*
 - 2.1 Elaborer un module de formation clef en mains et intervention de grands témoins.
 - 2.2 Proposer des supports complémentaires accompagnant la démarche (expositions mobiles sur le thème de l'exploitation sexuelle des enfants lors des voyages)

3. *évaluer les formations prodiguées en matière d'exploitation sexuelle des enfants dans les études spécifiques liées aux secteurs du tourisme et de l'hôtellerie ;*
 - 3.1 Proposer des formations complémentaires à la lumière des résultats de l'évaluation

4. *mobiliser les personnes relais et ressources dans tous les secteurs d'activités ayant un lien avec le voyage.*
 - 4.1 Créer un dépliant-cible voyageurs à distribuer dans les cabinets médicaux, les centres de vaccination, les pharmacies, axé sur l'exploitation sexuelle des enfants à l'occasion des voyages.

4.2- Intégrer dans les supports existants liés aux modes de transports des articles de sensibilisation à l'exploitation sexuelle des enfants lors des voyages.

Communication

5. *mettre en œuvre un processus de normalisation* : il s'agirait de s'orienter vers un support unique de reconnaissance pour tous les acteurs et interlocuteurs du territoire national ayant à relayer un discours de lutte légitime contre l'exploitation sexuelle des enfants lors des voyages.
6. *création d'une marque ombrelle* afin de faciliter le repérage des secteurs et des activités se réclamant de leur adhésion à cette norme.
7. *relancer la communication à destination des voyageurs* qu'ils voyagent pour leurs loisirs ou à des fins professionnelles.
8. *Pérenniser la mission du groupe de travail par la création d'un observatoire ou d'un **comité de veille***. Cette instance, à vocation européenne, servirait en tant que de besoin à l'hébergement des différents comités de pilotage veillant à la mise en œuvre des mesures prises par la mission interministérielle.